

Bruxelles, le 14 février 2005

Des plastiques respectueux de l'environnement: la Commission salue l'engagement volontaire de l'industrie

Sacs en plastique, tasses, bacs à plantes, emballages... Nous utilisons tous chaque jour des produits à base de polymères. Certains polymères sont biodégradables et compostables, même si cela ne se voit pas. Encouragé par la Commission européenne, un consortium de fabricants s'est à présent engagé de plein gré à utiliser, dans le secteur de l'emballage, des polymères respectueux de l'environnement et à garantir ainsi un haut niveau de biodégradabilité pour leurs produits. En cas de succès, cette initiative pourrait également inciter d'autres secteurs à prendre des mesures similaires.

Günter Verheugen, vice-président de la Commission, a fait le commentaire suivant: "Je me félicite vivement de cet engagement. Nous encourageons activement ce type d'initiatives du secteur privé. Elles constituent une alternative à une législation contraignante et sont un élément essentiel des efforts de la Commission dans le sens d'une amélioration et d'une simplification de la réglementation."

L'accord environnemental, sous la forme d'un engagement unilatéral de l'industrie garantit le respect d'une norme reconnue sur le plan international pour la biodégradation des polymères produits à partir de ressources renouvelables ou fossiles. Aucune mesure législative n'est prévue actuellement par la Commission dans ce domaine. Cet engagement unilatéral représente donc une mesure volontaire et anticipatrice de la part de l'industrie et peut engendrer les bénéfices suivants:

- incitation au développement et à l'utilisation de nouveaux polymères et donc promotion de l'innovation et de la compétitivité,
- ouverture de voies nouvelles pour la gestion des déchets et le recyclage,
- amélioration de la qualité du sol et de l'eau grâce à un compost de haute qualité,
- création de sources de revenus supplémentaires pour les agriculteurs.

Étant donné que l'accord environnemental prévoit également un programme de certification et d'étiquetage, les utilisateurs et les consommateurs de produits fabriqués à partir de ces polymères pourront être assurés de leurs qualités environnementales.

Les plus gros consommateurs industriels de plastiques biodégradables sont le secteur de l'emballage (récipients alimentaires, films, filets, mousses) ainsi que le secteur produisant des sacs plastiques pour la collecte et le compostage des déchets alimentaires et des sachets distribués dans les supermarchés (38% de la consommation totale).

Les fabricants engagés dans cet accord sont les acteurs clés du marché des plastiques biodégradables: BASF (Allemagne), Cargill Dow (États-Unis), Novamont (Italie), Rodenburg Biopolymers (Pays-Bas). À elles seules, ces entreprises totalisent plus de 90% du marché européen des plastiques biodégradables et leur part sur le marché mondial atteint des proportions du même ordre. L'engagement sera supervisé par l'association internationale des polymères biodégradables (International Biodegradable Polymers Association & Working Groups, IBAW).

Pour de plus amples informations:

http://europa.eu.int/comm/enterprise/environment/index_home/emantool_indic_prodel_vappr/polymer.htm